

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Direction des personnels militaires  
de la gendarmerie nationale

**Décision n° 40721 du 31 mai 2019 portant attribution de l'échelle de solde n° 3  
aux militaires du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale**

NOR : INTJ1915794S

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense;

Vu le décret n° 78-729 du 28 juin 1978 modifié fixant le régime de solde des militaires;

Vu le décret n° 2008-953 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier des corps des sous-officiers et officiers mariniers de carrière des armées et du soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale;

Vu le décret n° 2008-961 du 12 septembre 2008 modifié relatif aux militaires engagés;

Vu l'arrêté du 4 août 2010, pris pour l'application dans la gendarmerie nationale des articles 5 et 18 du décret n° 2008-953 du 12 septembre 2008 portant statut particulier des corps de sous-officiers et officiers mariniers de carrière des armées et du soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale;

Vu la décision n° 29217/GEND/EG ROCHEFORT/DF/CNF-CSTAGN du 27 mai 2019 portant attribution du brevet élémentaire de spécialiste du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale – spécialité « affaires immobilières »;

Vu la circulaire n° 25550/DEF/GEND/RH/P/PSOCA du 6 juin 2001, relative aux modalités de classement des militaires des corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale, de carrière ou servant sous contrat, dans les différentes échelles de la solde mensuelle,

Décide:

Article 1<sup>er</sup>

L'échelle de solde n° 3 est accordée, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2019, aux militaires du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie de la spécialité « affaires immobilières » dont le nom figure ci-après:

<b>Ahnert-Zanotti</b> Joanito	NIGEND : 419933	NLS : 8 173 561
<b>Boulay</b> Julien	NIGEND : 419936	NLS : 8 173 568
<b>Braban</b> Régis	NIGEND : 419972	NLS : 8 173 569
<b>Lator</b> Guy	NIGEND : 340675	NLS : 8 173 600
<b>Mondin</b> Valentin	NIGEND : 357723	NLS : 8 146 132
<b>Naim</b> Riyanto	NIGEND : 419996	NLS : 8 173 620
<b>Soula</b> Bertrand	NIGEND : 420055	NLS : 8 173 631
<b>Wacht</b> Emeline	NIGEND : 420161	NLS : 8 173 641

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 31 mai 2019.

Pour le ministre et par délégation :  
*Le général, sous-directeur  
de la gestion du personnel,*  
O. COURTET